

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal d'Azas du 26 Juin 2019, à 20h30

<u>Présents</u>: Christine ANTONSANTI, Pierre-Marie DESGROLARD, Jean-Louis GRANITI, Pierre-Franck CHEMACK, Jean-François OLIVE, Marie-Thérèse LACOURT (arrivée à 21h40), Alexandre BELTRAMINI, Yves ALVAREZ, et Jean-Marc DERY.

Absent excusé: Marie-Thérèse WHEELER a donné procuration à Christine ANTONSANTI,

Absents: Jean-Baptiste LAURENT, Claude CARLE, Evann CALVETE, Frédéric JOUBERT

Madame Lahitia COSANDEY, Secrétaire de Mairie et du public assistent au Conseil. Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur Jean-François OLIVE

Madame Christine ANTONSANTI, Maire, procède à la lecture de l'ordre du jour. Le procès-verbal du Conseil Municipal du 21/05/2019 est lu puis adopté à l'unanimité des membres présents.

5-1-2019 Délibération accordant le principe de la vente d'un terrain du domaine privé de la commune et autorisant le maire à signer la promesse de vente.

Le principe de cette vente a été discuté lors de plusieurs réunions, y compris en Conseil. Un prix a été établi sur la base d'estimations fournies par des agents immobiliers et une estimation par le Pôle d'Evaluation Domaniale (service de la DGFIP). Il a été proposé un prix de vente de 72 €/m² pour une surface de 600 m². Les frais de géomètre pour la division de parcelle seront pris en charge par les acheteurs qui ont accepté toutes les conditions de cette vente. La délibération proposée au vote permettra au Maire de faire établir la promesse de vente par le notaire et de la signer.

La délibération est approuvée à 7 voix POUR et 1 ABSTENTION.

<u>5-2-2019 Délibération choix de l'entreprise pour les cheminements de la cour de l'école.</u>

La cour arrière de l'école est recouverte de gravier qui rend les déplacements difficiles (en particulier avec une poussette) et n'est pas compatible avec les exigences d'accessibilité aux personnes handicapées. Plusieurs solutions ont été envisagées et sont présentées au Conseil. L'option plaques alvéolaires a été écartée car trop fragile et trop onéreuse (jusqu'à près de 40 000 € TTC). L'option castine compactée (10 294 € TTC) a été écartée car fragile pour une cour de récréation. Nous avons retenu une solution de cheminement en béton, à la fois durable et pratique, par l'entreprise SARL Cabaret TP à 8 197,20 € TTC. Le tracé sera finalisé avec l'entreprise pour créer des cheminements courbes et agréables.

La délibération est approuvée à l'unanimité des présents

<u>5-3-2019 Délibération inscription au PDIPR pour le Sentier du Pays d'en Haut (variante courte).</u>

Dans l'optique de l'ouverture d'une variante courte au sentier du Pays d'en Haut, des conventions ont été signées avec deux propriétaires concernés par un passage sur leur terre. Ces conventions ont été envoyées au département pour inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée. Malgré nos appels, aucune suite n'avait été donnée jusqu'à récemment. Des retards de traitement ayant été pris par le service départemental en charge du dossier (entièrement occupé ces derniers mois par le projet « voie Garonna »), nos conventions ne sont maintenant plus conformes et il nous faut reprendre le processus : nouvelle inscription au PDIPR et nouvelles signatures de conventions. De son côté, la communauté de communes (qui a la compétence sentiers de randonnée à partir du moment où ils sont inscrits au PDIPR) a fait rouvrir cette partie de sentier et attend l'inscription au PDIPR pour le prendre en charge officiellement (entretien, signalisation, communication).

La délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

5-4-2019 Délibération rénovation de l'éclairage public « chemin de Pramadel » par le SDEHG.

Ces travaux sont en continuité des travaux de remplacement des ampoules classiques par des leds dans l'ensemble de la Commune.

La délibération est approuvée à l'unanimité des présents

<u>5-5-2019 Délibération demande de fonds de concours sur investissement à la CCTA.</u>

Les devis d'une partie des travaux d'investissement prévus pour cette année ayant été choisis, nous pouvons faire une première demande de fonds de concours à la CCTA.

Nature des travaux	Entreprise	Montant HT	Département	ССТА
Nature des travaux				Commune
Mise en conformité	E6tem	1 598.72 €		799.36€
électrique	Eotem			799.36€
Eléments pour terrain	Casal sports	1 600.00 €		\$00.00€
multisports	Casal sports			\$00.00€
Travaux de rénovation	CMA Habitat	4 131.25 €	1 652.50 €	1 239.37 €
du toit de la mairie	CIVIA Habitat			1 239.38 €
Travaux de rénovation	CMA Habitat	1 621.50 €	648.60 €	486.45€
du toit de l'église	CIVIA Habitat	1 021.50 €		486.45 €
Assèchement des murs	PAMI	12 430.00 €	4 972.00 €	3 729.00 €
de l'église	PAIVII			3 729.00 €
Cheminements école	SARL CABARET TP	6 831.00 €	2 732.40€	2 049.30 €
				2 049.30 €
TOTAL		28 212.47 €	10 005.50 €	9 103.48 €
IOIAL				9 103.49 €

La délibération est approuvée à l'unanimité des présents

<u>5-6-2019 Délibération actualisation des tarifs cantine-garderie pour l'année 2019-2020.</u> (Arrivée de Marie Thérèse LACOURT)

Ces tarifs ont été réévalués l'année dernière en fonction des nouvelles conditions de rémunération des agents. Celles-ci n'ayant pas changé, il est proposé de ne pas modifier les tarifs.

Garderie du matin	7 h 30 – 8 h 30	1.00 €
Garderie de midi	12 h – 13 h 30	1.25 €
Garderie du soir	16 h – 19 h	1.50 €
Prix du repas		3.35 €

La délibération est approuvée à l'unanimité des présents

5-7-2019 Délibération actualisation des tarifs de location des salles communales.

Il est proposé au Conseil de ne pas modifier la grille actuelle des tarifs.

La délibération est approuvée à l'unanimité des présents

Questions diverses

• Extinction de l'éclairage public entre 00h et 5h00 :

Cette extinction permet de conserver un minimum de rythme jour/nuit indispensable à la faune nocturne. Selon les études réalisées, cette extinction n'a aucune incidence sur la sécurité.

• Information sur la rénovation du Lavoir :

Pour donner suite à la visite d'un architecte conseil du CAUE, nous devons recevoir prochainement un bilan des travaux à prévoir. D'ores et déjà, l'ensemble de la toiture semble à reprendre ainsi que la charpente. Le mur latéral, qui est adossé à la butte, subit une pression conséquente. La pente assez prononcée du terrain sur lequel est construit le lavoir ajoute une difficulté technique à cette rénovation. Il est possible que soit nécessaire l'intervention des architectes de France. Quoiqu'il en soit, le choix des artisans qui opéreront sera déterminant pour la réussite de cette rénovation.

Sans attendre, il est proposé d'adhérer à la fondation du patrimoine et de commencer la constitution d'un dossier afin d'obtenir l'appui de cette fondation pour bénéficier de souscriptions et de dons.

Une lettre de Mr DIMECH a été reçue en mairie demandant la pose d'un panneau impasse au Chemin de Pramadel. Le conseil est favorable à cette demande.

La séance est levée à 23h09

Mme Christine ANTONSANTI	Mr Pierre-Marie DESGROLARD	Mr Jean-Louis GRANITI	Mr Pierre-Franck CHEMACK	Mr Jean-François OLIVE
Mme Marie-Thérèse LACOURT	Mr Alexandre BELTRAMINI	Mr Yves ALVAREZ	Mme Marie- Thérèse WHEELER Absente excusée	Mr Jean-Baptiste LAURENT Absent
Mr Claude CARLE Absent	Mr Evann CALVETE Absent	Mr Jean-Marc DERY	Mr Frédéric JOUBERT Absent	